

LA FRATERNELLE DE BOURGOIN JALLIEU

20 rue de l'Etissey
38300 BOURGOIN-JALLIEU

e-mail : fraternelle@fraternellebj.fr
site internet : <http://www.lafraternellebj.fr>



Le 16.09.2021

ACCUEIL DE LOISIRS DE LA FRATERNELLE DU 20 AU 23 DECEMBRE 2021 *Règlement intérieur*

ARTICLE 1 : DESCRIPTION

Notre projet est avant tout de faire passer des vacances à votre enfant dans un souci d'épanouissement et de respect des règles de la vie en collectivité, sous l'égide de la Direction Départementale de La Cohésion Sociale.

Nous utiliserons comme support une dizaine d'activités sportives que nous ferons pratiquer à un niveau d'initiation en alternance avec des activités manuelles ou d'expression. Un planning différent sera proposé chaque jour. Les activités se dérouleront dans les locaux de la Fraternelle.

L'équipe encadrante sera composée d'un directeur, d'éducateurs sportifs brevetés d'Etat et de stagiaires en activités physiques et sportives.

NOUVEAU : Pour contacter le Directeur du Centre de loisirs pendant les horaires d'ouverture du centre, merci d'appeler impérativement au 07 66 60 89 57

Animation

➤ **Mercredi 22 décembre : spectacle interactif « La Folle Vadrouille de Noël »**

Cette année, le Père-Noël va avoir une surprise : une chorale se met en place pour lui offrir une chanson. Mais arrivés dans la maison du Père Noël, stupeur ! Celle-ci semble abandonnée. Une lettre sur le bureau du Père Noël va nous entraîner dans une nouvelle aventure.... La folle vadrouille va commencer !

ARTICLE 2 : ACCUEIL

Il s'adresse aux enfants qui ont entre **6 ans révolus et 14 ans**.

Horaires : Accueil dès 7h45
Activités : 9h00-12h00 13h30-17h00
surveillance jusqu'à 18h00

PRECAUTION COVID 19 (selon les dernières directives gouvernementales dans le cadre d'un accueil de loisirs)

Le masque et le pass sanitaire ne sont plus obligatoires pour les mineurs.

ATTENTION : la personne majeure parent ou responsable accompagnant l'enfant au lieu de pointage doit porter un masque et avoir le pass sanitaire.

Nous demandons aux familles de respecter la distanciation sociale.

Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'accueil.

En cas de fièvre (38,0°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez le mineur ou un membre de son foyer, celui-ci ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli. De même, les mineurs ayant été testés positivement au SARS-Cov2 ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme cas contact à risque, ne peuvent prendre part à l'accueil.

Repas :

La Fraternelle fait appel à un traiteur pour le déjeuner. Les repas peuvent être réservés à la convenance des parents.

Il n'y a pas de remboursement en cas d'annulation.

Si l'enfant déjeune à l'extérieur, le départ se fera à 12h00 et le retour à 13h30.

Il est vivement recommandé de ne pas apporter de portable, d'objet de valeur.

Toute absence doit être signalée au secrétariat ou à l'animateur au plus tard le matin du jour de l'absence.

ARTICLE 3 : COMPORTEMENT

Une tenue vestimentaire sportive est conseillée pour pratiquer les différentes activités proposées.
Dès le début du centre, un document énonçant les règles de bon comportement sera remis aux enfants.
Ils s'engageront à les respecter.
Le non respect répété de ces règles entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

ARTICLE 4 : MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font **sur LA SEMAINE.**

**DERNIER DELAI : SAMEDI 11 DECEMBRE AVEC UN DOSSIER COMPLET.
EFFECTIF LIMITE.**

- 1- Télécharger le dossier d'inscription sur notre site : www.lafraternellej.fr, le compléter et ajouter les documents nécessaires à l'établissement du prix (attestation quotient familial CAF ou dernier avis d'imposition des revenus du foyer, justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- 2- Le transmettre au secrétariat par mail ou en le déposant à l'accueil.
- 3 - L'inscription sera enregistrée par le secrétariat.
Si vous l'avez envoyé par mail, vous recevrez en retour une réponse.
- 4- Le paiement fera suite à la prise en compte de l'inscription :
 - à l'accueil de La Fraternelle par chèque, chèque ANCV au nom des parents, carte bancaire ou espèces
 - par courrier en chèque bancaire à l'ordre de La Fraternelle envoyé dans les 48 heures suite à l'inscription
 - ou déposé dans la boîte aux lettres de La Fraternelle par chèque bancaire ou chèque ANCV dans une enveloppe au nom de l'enfant et CL TOUSSAINT 2021.

Attention toute inscription non réglée dans un délai rapide ne sera pas prise en compte.

La prise en charge des Comités d'Entreprise est acceptée.

Tarif selon quotient familial :

	QF ≤ 500	501 ≤ QF ≤ 999	1000 ≤ QF ≤ 1999	QF ≥ 2000
Du 20 au 23 décembre 2021 (4j)	48.00 €	62.40 €	70.40 €	84.00 €

Restauration : 4.50 € / déjeuner. Pas de remboursement en cas d'annulation

Remboursement

En cas d'impossibilité d'ouvrir le centre de loisirs selon les directives sanitaires du Ministère de la Jeunesse et des Sports, les chèques seront rendus aux parents.

En cas de désistement de l'enfant, il est impératif de prévenir 7 jours à l'avance.

Dans un délai plus bref, il ne sera pas procédé au remboursement, sauf sur présentation d'un certificat médical (1 jour de carence restera à votre charge).

Toute semaine commencée est due.

Les absences temporaires ne sont pas remboursées.

Photos

Des comptes-rendus d'activités accompagnés de photos de groupes pourraient apparaître sur le site de notre association ou sur tout autre support de communication (journaux...). La nouvelle réglementation nous amène à nous assurer de l'autorisation des parents pour que figure leur enfant, **nous vous remercions d'indiquer impérativement votre choix sur la fiche sanitaire.**

ARTICLE 5 : ASSURANCE

Nous vous informons en tant que responsables légaux des mineurs accueillis dans notre centre de loisirs, de votre intérêt à souscrire un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels auxquels peuvent les exposer les activités auxquelles ils participent. Si vous avez souscrit un contrat d'assurance individuel accident corporel, n'hésitez pas à nous fournir une copie de cette assurance.